

## Critère adhérents

Enjeux

- Inciter les associations à accueillir nos concitoyens, et plus particulièrement notre jeunesse, pour leur transmettre les valeurs essentielles du vivre-ensemble
- Soutenir les associations engagées dans des compétitions officielles

Critères éligibilité

- Ensemble des adhérents des associations



### PONDERATIONS RETENUS

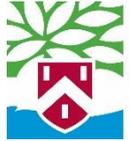
Adhérent	valeur du point	3 €
Age	pondération jeunes	5
	pondération adultes	1
Typologie asso	pondération compétition	1,5
	pondération non compétition	1
Lieu de résidence	pondération cessonais <50%	50%
	pondération cessonais 50% à 60%	60%
	pondération cessonais 60% à 70%	70%
	pondération cessonais 70% à 80%	100%
	pondération cessonais >80%	120%



### Exemple

- Mon association compte 121 adhérents dont 72 jeunes et 49 adultes
- 82 adhérents sont cessonais soit 67%
- mon association est engagée dans des compétitions officielles

- $72 \times 3€ \times 5 = 1080€$
- $49 \times 3€ \times 1 = 147€$
- $70\% \text{ de } 1227€ = 859€$
- $859€ \times 1,5 = 1\ 288€$
- **TOTAL critère adhérent = 1 288€**



## Critère événement

### Enjeux

- Contribuer au dynamisme de la ville au travers des nombreux événements associatifs
- Développer le bénévolat : événement = contexte privilégié pour s'engager bénévolement dans une association

### Critères éligibilité

- L'évènement doit se dérouler à Cesson-Sévigné (hors Pont des Arts et Carré Sévigné)
- 2 évènements maximum par saison associative soutenus par la ville
- L'accès à l'évènement doit être gratuit et ouvert à tous

### Mode de calcul

- Soutien municipal de base pour un événement éligible = 250€
- Soutien municipal pour un événement à rayonnement plus important = 500€

### Modalités

- Subvention versée à l'issue de l'événement sur demande de l'association
- Arbitrages effectués lors de la commission subvention des élus qui se déroule habituellement en janvier de chaque année



## Critère aide à l'emploi

### Enjeux

- Aider les associations à pérenniser leur(s) emploi(s) afin de proposer un encadrement de qualité, surtout auprès du public jeune
- Soutenir les associations dans la structuration de leur organisation
- Développer les partenariats entre les associations employeuses et la Ville

### Critères éligibilité

- Prise en compte des salariés ayant un contrat à mi-temps au minimum (*pas de cumul d'heures pour atteindre un mi-temps ou temps plein*)
- Ne pas être auto-entrepreneur ou en service civique ou en contrat d'apprentissage
- L'association propose des activités spécifiques aux jeunes de - de 18 ans (ex: école de sport)
- Les activités d'encadrement du ou des salariés se déroulent majoritairement à Cesson-Sévigné

### Mode de calcul

- Subvention forfaitaire pour un salarié entre mi-temps et temps plein = 1 000€
- Subvention forfaitaire pour un salarié à temps plein = 2 500€

### Modalités

- Une convention de partenariat sera établie avec la Ville pour percevoir cette aide



## Critère niveau de pratique

### Enjeux

- Soutenir la pratique compétitive, et en particulier des jeunes, qui est le lieu par excellence où s'acquièrent les valeurs essentielles du sport
- Simplifier la démarche de demande pour l'association et d'instruction pour les services
- Eviter l'effet yo-yo de ce critère de subvention

### Critères éligibilité

- Association sportive engagée en championnat officiel à partir du niveau régional
- Prise en compte de chaque sportif (tous âges confondus) dans son plus haut niveau de pratique évoluant **exclusivement dans les championnats officiels suivants** : championnat de Bretagne, championnat pré-national ou inter-régional, championnat de France



### Pondérations niveau de pratique

Pt déplacement adultes	0,1		
Pt déplacement jeunes	0,2		
Pondération déplacements (km)	Régional	Pré-national	National
	350	600	800
Montant par licencié adulte en fonction du niveau de pratique (€)	35 €	60 €	80 €
Montant par licencié jeune en fonction du niveau de pratique (€)	70 €	120 €	160 €



### Exemple

- 6 adhérents de -18ans ont participé à un championnat régional
- 3 adhérents de +18ans ont participé à un championnat pré-national
- 2 adhérents de -18ans ont participé à un championnat national

- $6 \times 70€ = 420€$
- $3 \times 60€ = 180€$
- $2 \times 160€ = 320€$
- **TOTAL niveau de pratique = 920€**



## Subvention UNSS/UGSEL

### Enjeux

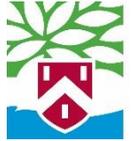
- Cohérence avec le fonctionnement spécifique du sport scolaire (critère « adhérents » non applicable)

### Critères éligibilité

- Associations de sport scolaire (UNSS/UGSEL)

### Mode de calcul

- Soutien forfaitaire de 550€ pour chaque association sportive scolaire
- Possibilité de bénéficier du critère niveau de pratique avec pondérations suivantes → Niveau régional = 15€/élèves ; niveau pré-national = 23€/élèves ; niveau national = 30€/élèves



## Arbitrages divers

### Local dédié

- Association bénéficiant d'un local dédié = montant de 220€ retranché à la subvention de fonctionnement totale de l'association (*les années passées le montant retiré était de 200€*)
- Revalorisation chaque année du montant en fonction de l'inflation

### Subvention <50€

- Pour les associations dont le montant total de la subvention est inférieur à 50€ = pas de versement de subvention

### Subvention exceptionnelle

- Chaque association peut demander à bénéficier d'une subvention exceptionnelle sur présentation d'un projet faisant apparaître le budget prévisionnel de l'action
- Attribution de cette subvention sur décision d'élus